



FICHE ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Cette fiche est mise à jour annuellement dans le cadre de notre démarche Qualité.
Version 2025 – MOJO ACADEMIE/ Dernière mise à jour : 01/01/2025
www.mojoacademie.com

1. ENGAGEMENT DE MOJO ACADEMIE

MOJO ACADEMIE s'engage à rendre ses formations accessibles à tous les publics, conformément aux obligations légales et au Référentiel National Qualité (Qualiopi).

Nous étudions chaque situation individuelle afin de proposer des **adaptations raisonnables** lorsque cela est possible. Les informations recueillies dans ce cadre sont strictement confidentielles et traitées conformément au RGPD. Aucune donnée sensible n'est transmise à des tiers sans votre consentement.

2. RÉFÉRENTE HANDICAP

Toute question relative à l'accessibilité ou à l'adaptation des parcours peut être adressée à :

Donya Regai – Référente Handicap

✉ regai.donya@mojoacademie.com

📞 06 95 44 23 86

📍 MOJO ACADEMIE – 8 bis rue Jules Verne, 94190 Villeneuve-Saint-Georges

Réponse garantie sous 72 heures.

3. ADAPTATIONS POSSIBLES

En fonction de la formation, du format (inter ou intra entreprise) et du handicap, nous pouvons proposer des :

Adaptations pédagogiques

- Ajustement du rythme d'apprentissage
- Reformulation orale / écrite
- Mise à disposition des supports en amont
- Polices agrandies / contrastées
- Temps supplémentaire pour les exercices ou évaluations
- Tutoriels renforcés
- Scénarios adaptés



Adaptations techniques

- Assistance technique avant la formation
- Accès facilité aux supports PDF / vidéos

Adaptations organisationnelles

- Aménagement des horaires
- Fractionnement des sessions
- Sessions individuelles ponctuelles si nécessaire
- Communication des documents dans un format adapté (PDF accessible, police Arial...)

Ces adaptations n'entraînent aucun surcoût pour le participant.

4. LIMITATIONS ÉVENTUELLES

Certaines formations nécessitent l'utilisation d'un ordinateur, d'un accès Internet stable ou d'une interface visuelle (WordPress, Canva, site web...).

Cependant, MOJO ACADEMIE s'engage à :

- proposer des alternatives lorsque cela est faisable,
- informer le participant et l'accompagner dans l'identification de solutions adaptées.

5. PROCÉDURE D'IDENTIFICATION DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Pour toute demande d'adaptation :

1. Le participant **signale sa situation lors du positionnement ou par mail.**
2. La référente handicap **analyse les besoins dans un délai de 72h.**
3. Un **échange (mail ou téléphone)** peut être proposé pour clarifier les attentes.
4. Une **solution adaptée** est proposée avant la formation.
5. Les adaptations sont mises en place dès le **démarrage du parcours.**

6. LIEUX ET MATÉRIELS UTILISÉS

Les salles utilisées chez nos partenaires sont sélectionnées pour leur conformité PMR lorsque cela est nécessaire.